

# L'École

Journal de la FSU-SNUipp Paris | n° 406 du 28 novembre 2023

## Vivre et enseigner à Paris

Un droit à défendre (p.4)

## École inclusive

Une ambition noble mais des conditions indignes (p.6)

## Formation continue

Choisie et de qualité, un impératif ! (p.16)





Autonomie de Solidarité  
de la Seine

Année scolaire 2023/2024



Pour une protection efficace contre **les risques du métier** (menaces, insultes, calomnies, dénonciations, agression, détresse, mise en cause par un tiers, accident professionnel)

## Adhérez à l'Autonomie !

Adhérez à l'Autonomie de Solidarité de la Seine et vous y trouverez :

### \* La disponibilité

En nous téléphonant, vous tomberez non pas sur une plateforme mais sur des personnes qui s'efforceront de résoudre vos problèmes.

### \* La réactivité

Si le problème que vous nous soumettez n'est pas trop complexe, vous serez dirigés vers Me La Fontaine qui saura vous apporter conseil.

### \* La compétence

Le professionnalisme de notre avocat-conseil est reconnu en haut lieu puisque les inspectrices et les inspecteurs de l'E.N. font régulièrement appel à lui dans le cadre de la formation juridique des directeurs et directrices d'école.

## Alors, n'hésitez plus et adhérez !

La cotisation est de 32€/ année scolaire (tarif inchangé depuis septembre 2021).

Pour cela, vous pouvez régler :

- par chèque à l'ordre de Autonomie de la Seine et adressé au 14-B Passage du bureau - 75011 PARIS
- par carte bancaire sur notre site internet [www.autonomie-seine.com](http://www.autonomie-seine.com)



Pour une protection efficace  
contre les risques du métier  
dans le monde de l'Éducation

# Adhésion

# 32 €

l'année scolaire



14-B passage du Bureau - 75011 PARIS - Tél : 01 58 30 83 00 - [contact@autonomie-seine.com](mailto:contact@autonomie-seine.com)  
[www.autonomie-seine.com](http://www.autonomie-seine.com)

# Malaise à l'École : l'Institution défailante

**FSU-SNUipp Paris** 01 44 62 70 01  
11 rue de Tourville snu75@snuipp.fr  
75020 Paris https://75.snuipp.fr

## Actualités

Vivre et enseigner à Paris :  
un droit à défendre **4-5**

## Métier

École inclusive : une ambition  
noble gâchée par un manque  
de moyens et de soutien **6-7**

Évaluation d'école : retour sur  
l'enquête de la FSU-SNUipp Paris **8-9**

## Actualités

École et Ville, enjeux d'aujourd'hui **10**

Direction d'école : fonction en crise **11**

## Stages syndicaux

Entretien avec Philippe Meirieu  
Stage maternelle de janvier 2024 **12-15**

## Formation

Pour une formation continue  
choisie et de qualité **16**

Casse de la formation initiale **17**

## Droits des personnels

Réforme des retraites : retour sur un  
mouvement social historique à Paris **18-19**

Accident au travail : des démarches  
techniques, des enjeux politiques **20-21**

## Droits et libertés

Pas d'enfants ni de familles à la rue ! **22**

## Carrière

Actualités académiques **23**

De mois en mois, le contexte national comme international est toujours aussi anxiogène. Bouleversements climatiques, inflation et précarisation de tout un pan de la population, politiques rétrogrades menées par le gouvernement Macron... Au Moyen-Orient, la violence déchainée par les attaques du Hamas et la riposte armée d'Israël engendre des horreurs humaines et une catastrophe humanitaire à Gaza. Dans ce contexte, il y a urgence à exiger un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, et des solutions pérennes pour la construction d'une paix juste et durable entre les peuples. En France, le conflit a également des conséquences terribles avec la recrudescence des actes antisémites et racistes, et la récupération politique de la droite et de l'extrême-droite. Pour la FSU-SNUipp Paris, la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme doit être menée avec conviction.

Dans nos écoles, l'état d'esprit de nos collègues reste marqué par un mal-être persistant. Les politiques de sape du service public menées par E. Macron et ses ministres depuis leur arrivée au pouvoir enfoncent nos métiers dans une lassitude et une morosité persistante. Les difficultés rencontrées au quotidien par chacun et chacune ne trouvent en effet aucune réponse institutionnelle pertinente : inclusion sans moyens, classes surchargées, pénurie de remplaçant-es, de RASED, de personnel médico-social, injonctions pédagogiques à tout crin, manque de soutien hiérarchique, demandes institutionnelles chronophages et inutiles, formation continue imposée, absence de perspectives de mobilité professionnelle et géographique, déclassement salarial, sans parler des défaillances permanentes des services administratifs du Rectorat...

Nos concitoyen-nes sont trop nombreux-ses à penser que les exigences de nos métiers (hétérogénéité des élèves, difficultés des familles, inégalités sociales, ambitions des programmes scolaires) sont la cause de nos difficultés. Pour la FSU-SNUipp, il est au contraire indispensable de pointer les défaillances institutionnelles et la responsabilité des politiques éducatives dans le malaise de l'École. Ce sont le Ministère et le Rectorat, leurs demandes idéologiques, leurs erreurs et leur incompétence qui rendent l'exercice de nos métiers de plus en plus difficile.

Avec la FSU-SNUipp, construisons une véritable riposte ! Affirmons notre professionnalité et exigeons une réelle ambition pour l'école publique.

**Léa de Boisseuil et Audrey Bourlet de La Vallée**  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU Paris

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres du bureau de la FSU-SNUipp Paris :

Nicolas Alexandre, Léa de Boisseuil, Audrey Bourlet de la Vallée, Claire Brezot, Nathalie Carboni-Latour, Colin Gannat, Elisabeth Kutas, Marie Laferrière, Jérôme Lambert, Zélie Lebrun, Denis Parès, Caroline Pecqueur, Antonella Pereira, Roger Pouessel, Anne-Laure Stamminger, Cécile Stassi.

L'École, journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 406 du 28 novembre 2023

CPPAP n°1027 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet.

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militant-es du SNUipp-FSU Paris.

Imprimé par L'Imprime. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp-FSU Paris.

# Vivre et enseigner à Paris : un droit

8 400 enseignant-es dans le premier degré, 1 500 AESH, 638 écoles, 108 726 élèves, Paris connaît un maillage scolaire très serré. Vivre et travailler à Paris devraient être une chance et un choix heureux. Aujourd'hui pourtant, les conditions de vie et de travail dans la capitale se dégradent : flambée des prix, crise immobilière, précarisation des personnels, mobilité bloquée, effectifs de classe en hausse, réponses du Rectorat inopérantes et maltraitantes... La détérioration des conditions de vie et d'emploi à Paris rend notre académie peu attractive et alimente la crise du recrutement.

Face à ces constats, la FSU-SNUipp Paris défend sans relâche le droit de vivre et d'enseigner à Paris dans des conditions dignes : indemnité de résidence, accès au logement, droits des personnels et maintien des postes !

## ➤ Fonctionnement du Rectorat

La FSU-SNUipp alerte depuis de trop nombreuses années sur les graves dysfonctionnements du Rectorat de Paris. Pas une seule opération administrative qui ne soit menée sans erreurs et retard. Avec la loi de la transformation de la fonction publique, aucun contrôle paritaire n'est désormais possible et les multiples alertes et remarques portées par les élu-es du personnel lors des différentes instances restent trop souvent sans effet.

Malgré cette répétition affligeante, la FSU-SNUipp a été, comme l'ensemble des personnels de l'académie, totalement sidérée par le chaos qui a régné dans les services à la rentrée ! Postes vacants, enseignant-es sans affectation, informations contradictoires, incohérentes et changeantes : il a fallu plusieurs semaines pour que la situation se stabilise.

Tout cela a généré beaucoup de stress pour les personnels et les élèves et mis en péril la qualité du service public d'éducation. L'école publique ne tient que par l'investissement et le professionnalisme des enseignant-es. L'Institution de son côté est défaillante et maltraitante ! En plus d'abattre en permanence sur les enseignant-es des floppées d'injonctions pédagogiques, institutionnelles et administratives, d'accumuler les démonstrations de mépris par des propos mensongers et polémiques, par des réformes iniques, par des revalorisations salariales ridicules, l'Institution nous fait la preuve qu'elle n'est même plus en mesure d'assurer sa mission première : assurer le bon fonctionnement d'un service public essentiel.

Il est grand temps de laisser les enseignant-es faire leur travail et de les reconnaître en tant que professionnel-les. L'Institution doit leur accorder la confiance qu'ils et elles méritent et leur donner les moyens de travailler dans de bonnes conditions.

## ➤ Carte scolaire

À la rentrée 2023, ce sont 155 postes d'enseignant-es supprimés dans le premier degré et 173 classes qui ont fermé dans les écoles parisiennes ; aucune création de postes de remplaçant-es, de RASED ou de formateur-trices... Après cette saignée inédite et malgré la forte mobilisation des enseignant-es, des parents et des élu-es, les coupes franches continuent dans les projets budgétaires du gouvernement pour la rentrée 2024, avec plus de 1 700 suppressions de postes envisagées au niveau national.

La baisse démographique aurait dû permettre d'améliorer et de pérenniser des conditions favorables d'enseignement pour les élèves comme pour les enseignant-es. À Paris, comme partout en France, les effectifs par classe restent au dessus des effectifs moyens du reste de l'Europe... En lieu et place, les choix austéritaires du gouvernement contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels et à celle de la qualité du service public d'éducation.

Malgré tous les efforts du Ministère pour soigner sa communication, il est bien loin du compte avec ce budget et ne répondra pas aux moyens urgents dont l'École a besoin.

La FSU-SNUipp continuera d'être à l'offensive sur ce sujet et à accompagner la mobilisation des personnels et des écoles parisiennes contre les suppressions de postes et les fermetures de classes.



# à défendre !

## ➤ Mobilité

Depuis des années, la mobilité des enseignant-es parisien-nes est au point mort. Il est de plus en plus difficile de quitter la capitale : alors qu'en 2010, 52% des demandes de mutations étaient satisfaites, seules 6% l'ont été en 2023 ! Les collègues parisien-nes se trouvent alors bloqué-es à Paris ou contraint-es à des choix douloureux entre vie professionnelle et vie privée. Comme un cercle vicieux, cette perte de mobilité des enseignant-es parisien-nes engendre une perte d'attractivité pour l'académie, le peu d'entrées dans le département conditionnant le peu de possibilités de sorties.

La FSU-SNUipp Paris porte chaque année les dossiers de centaines d'enseignant-es qui souhaitent quitter le département. Urgences sociales, médicales et familiales, disponibilité depuis plus de deux ans, les élu-es bataillent avec l'Académie pour obtenir les exeat qui permettent à chacune et chacun de poursuivre sa carrière dans le département de son choix.

La FSU-SNUipp exige une refonte complète du système pour rendre réel le droit à la mobilité pour toutes et tous, tout en garantissant équité, transparence et un service public d'éducation satisfaisant sur l'ensemble du territoire. Notre département doit redevenir attractif, notamment en augmentant les possibilités de mutation.

## ➤ Recrutement

Depuis plusieurs années, la crise du recrutement s'installe, atteignant certaines années des niveaux très inquiétants. En 2022, le CRPE à Paris n'avait pas fait le plein, faute de candidat-es en nombre suffisant. S'était ensuivi le recrutement massif de contractuel-les, une première pour notre académie.

Salaires ridicules, conditions de travail dégradées, possibilité de mutation quasi nulle : notre académie n'attire plus les candidat-es. La réforme de la formation initiale n'est pas de nature à résoudre ce problème tant elle rend l'entrée dans le métier de plus en plus difficile. Nous ne pouvons nous satisfaire de la massification du recours aux enseignant-es contractuel-les : précarisation du métier d'enseignant-e, fragilisation du statut de fonctionnaire, perte de qualité du service public d'éducation... Il est urgent de mettre en œuvre une politique volontariste permettant d'enrayer cette crise du recrutement.

Pour la FSU-SNUipp, en plus d'une réforme de la formation initiale et des modalités de recrutement (voir p.17), une revalorisation conséquente des salaires, une amélioration des conditions de travail et une refonte des possibilités de mobilité géographique, sont nécessaires, à la fois pour attirer des candidat-es mais aussi pour enrayer la hausse des démissions à Paris.

## ➤ Vie chère

Stagnation salariale, inflation, spéculation immobilière, envolée des coûts des crédits, crise du logement social... Tout le monde le sait, vivre et travailler à Paris est de plus en plus coûteux. Ce ne sont pas les piètres augmentations du point d'indice et les quelques primes qui peuvent résoudre ces profondes difficultés.

La FSU-SNUipp a mené campagne durant des mois sur la question de la vie chère et la nécessité d'une vraie revalorisation salariale : 300€ net pour tous-tes et tout de suite, indexation du point d'indice sur l'inflation, triplement de l'ISAE...

Par ailleurs, la FSU-SNUipp Paris porte depuis plusieurs années la revendication d'une révision de l'indemnité de résidence. Cette dernière correspond aujourd'hui à 3% du traitement indiciaire brut pour les villes les plus chères. Qui peut croire que cela est suffisant pour compenser le coût de la vie dans un territoire comme Paris ?

La FSU-SNUipp Paris, avec les sections syndicales des autres territoires concernés, demande la révision de la carte des communes concernées par cette indemnité et sa réévaluation à la hausse.

À Paris spécifiquement, la crise du logement touche les enseignant-es de plein fouet. Les prix prohibitifs des logements et l'engorgement des demandes de logements sociaux rendent les choses très difficiles pour beaucoup de nos collègues. La FSU-SNUipp porte depuis plusieurs années auprès de la Mairie de Paris le fléchage de logements sociaux pour les enseignant-es et AESH parisien-nes. De même, le nombre de logements réservés aux agent-es de l'État (consultables sur BALAE) doit être augmenté.

# École inclusive : une ambition noble gâchée

La FSU-SNUipp porte l'ambition de la réussite de tous-tes les élèves. Dans cet objectif, l'inclusion scolaire occupe une place importante dans nos réflexions et revendications. Cependant, cette ambition aussi noble soit-elle, ne peut se faire au détriment des enseignant-es qui la mettent en œuvre, ce qui est trop souvent le cas aujourd'hui.

La FSU-SNUipp a d'ailleurs tenu à rencontrer Sébastien Lassalle, le nouveau conseiller ASH du Recteur, dès son entrée en fonction pour lui en faire part.

## Un manque de formation et d'accompagnement institutionnel

L'accueil d'un-e élève en situation de handicap au sein de sa classe est devenu une habitude pour l'ensemble des enseignant-es parisien-nes. Tous les ans, les enseignant-es doivent donc interroger leurs pratiques professionnelles et se former afin d'accompagner au mieux l'élève en question et les autres élèves de la classe. Ce constat devrait amener l'Académie à accompagner chaque enseignant-e en début d'année avec des formations spécifiques au trouble et aux difficultés spécifiques rencontrés par leurs élèves et à leur fournir l'ensemble des outils nécessaires. Force est de constater qu'on est bien loin de cet accompagnement systématique.

Si les enseignant-es peuvent demander l'appui et l'accompagnement fort utiles des professeur-es ressources, ce n'est pas suffisant au regard des enjeux vertigineux de l'école inclusive. Il doit être mis un terme au bricolage qui met en difficulté enseignant-es et élèves.

La FSU-SNUipp revendique donc, en plus de cet accompagnement régulier, un grand plan de formation pluri-annuel sur l'inclusion.

De même, le nombre d'enseignant-es référent-es doit être augmenté de

manière conséquente afin qu'ils-elles puissent suivre au mieux le dossier de chaque enfant. L'académie de Paris est une des académies les moins bien dotées de ce point de vue.

## AESH : des avancées statutaires largement insuffisantes

L'inclusion scolaire ne peut se faire sans moyens humains. Or depuis la loi de 2005, il est indéniable que l'État se refuse à créer un vrai statut d'accompagnement scolaire malgré les demandes répétées des syndicats. Même si années après années, la mobilisation a permis d'arracher de légères avancées financières, le statut d'AESH est encore loin du compte ! Ce maintien de nos collègues dans la précarité est inacceptable et entraîne un manque de candidat-es à ces fonctions. Leur formation n'est par ailleurs toujours pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Face à ce peu de considération de l'État, le SNUipp et la FSU ne se résignent pas et continuent de revendiquer la création d'un statut de la fonction publique avec un salaire digne et une formation de qualité.

## Un accompagnement médico-social sous-doté à Paris

Comme tous les services publics, le secteur médico-social souffre d'un sous-investissement chronique. Le

**CE A-T-ELLE RÉUSSI À CRÉER UN SYSTÈME ADAPTÉ À UN SYSTÈME ?**

Comme dans d'autres pays, on ne peut pas dire qu'elle est au milieu du chemin. Elle n'auffit pas que tous les enfants en classe ordinaire soient inclusifs. C'est très large de ce que sont les besoins éducatifs des élèves à handicap - pas seulement en matière de matériel - rend plus difficile la tâche, d'autant que plus le temps les enseignants en classe pour y parvenir. Lorsque'il y a des aides comme les AESH, elles sont mêmes maltraitées et leur statut est précaire. Sans moyens, l'horizon inclusif reste utopique.



\* « bien préparés » ou « très bien préparés », contre 26% en

en 2018. L'Allemagne n'est pas

## ➤ Centres scolaires en hôpitaux : un dossier en chantier

La FSU-SNUipp a interrogé le conseiller technique du Recteur sur l'audit que devait lancer l'Académie sur les centres scolaires en hôpitaux. Cette décision avait été prise suite à la contestation par les élu-es du personnel des nombreuses suppressions de postes en centre scolaire prévues l'année passée par l'Académie. Une nouvelle fiche de poste pour les enseignant-es exerçant en centre scolaire devait également être rédigée. Sur ces deux points, l'Académie n'a pas avancé.

# par un manque de moyens et de soutien

manque de structures de soins et de suivi est patent, laissant parfois des enfants et des familles en souffrance sans réponse, tout en mettant parfois les enseignant-es dans des situations inacceptables.

De plus, si la loi de 2005 a été une avancée pour bon nombre d'élèves en situation de handicap, celle-ci a parfois été mal interprétée et déformée. En effet, l'évolution des profils des élèves inclus-es dans les classes peut parfois poser des difficultés. Faute de place dans le secteur médico-social, des élèves devant relever de structures spécialisées se retrouvent inclus-es dans les classes. Cette défaillance du secteur médico-social à Paris, et plus largement en Ile-de-France est reconnue par tous-tes. L'IEN ASH a d'ailleurs indiqué en audience qu'un plan de compensation spécifique était prévu pour l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France. Les principaux effets de cette mesure se

feront ressentir à moyen et long terme ; l'Académie souhaite que cela engendre des créations de places en structures spécialisées dès 2024. Un travail spécifique entre l'Académie, l'ARS et la MDPH va se mettre en place et donner les réponses possibles aux différents profils des élèves.

## Des situations explosives pas assez prises en compte

Dans un nombre conséquent de situations, les enseignant-es sont confronté-es à des élèves avec un comportement très perturbateur. Depuis des années, la FSU et le SNUipp tirent la sonnette d'alarme, tant au niveau ministériel qu'académique. Cependant, l'Institution peine à prendre la mesure de la situation et laisse trop souvent les enseignant-es gérer seul-es des situations générant souffrance et désespoir tant chez les

personnels que chez les élèves. L'an passé, suite à l'insistance de la FSU-SNUipp Paris, un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux engendrés par ces situations chez les enseignant-es s'est mis en place au niveau académique ; un guide académique a d'ailleurs été publié. Les élu-es de la FSU-SNUipp revendiquent que celui-ci soit édité en format papier, envoyé aux écoles, et qu'une formation soit organisée à ce sujet dans chaque circonscription. Le syndicat a souligné cette problématique lors de l'audience avec le conseiller technique ASH qui a insisté pour que les situations remontent à l'Académie avant qu'elles ne soient cristallisées. En tout état de cause, dans de telles situations, il ne faut pas attendre pour contacter les élu-es de la FSU-SNUipp afin d'être soutenu-e et accompagnée-e.

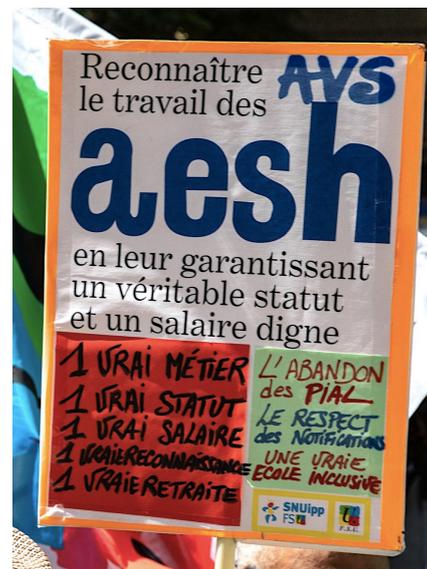
**Jérôme Lambert et  
Audrey Bourlet de la Vallée**

## ➤ AESH : de faibles améliorations au 1er septembre 2023

- Légère revalorisation de la grille : 11 échelons allant désormais de l'indice 366 à l'indice 450.
- Création d'une indemnité de fonction de 1 529€ brut par an, soit 63€ net pour une quotité de 24h.
- Hausse de l'indemnité d'AESH référent-e de 600€ à 660€ brut par an.
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, au prorata du temps de travail.
  - À Paris, elle a majoritairement été versée sur la paye d'octobre.
- CDI possible après 3 ans de CDD au lieu de 6 auparavant.

## ➤ ULIS : de nombreux postes vacants

L'Académie compte 71 ULIS en école. Depuis trop longtemps, de nombreux postes de coordonnateur-trice d'ULIS sont laissés vacants au mouvement et occupés par des collègues non spécialisé-es. En cette rentrée, 29 postes sont occupés par des titulaires du Cappei, 9 par des stagiaires Cappei, 26 par des enseignant-es non spécialisé-es et 11 par des contractuel-les. L'Académie n'est pas satisfaite de la situation et entend mener un travail sur la question afin de pérenniser les collègues en poste en ULIS. La FSU-SNUipp prendra toute sa place dans cette réflexion. Il est grand temps que les conditions de travail et de rémunération des enseignant-es concerné-es soient améliorées. La FSU-SNUipp a également insisté auprès de M. Lassalle sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement des écoles comprenant une ULIS. Il est indispensable de donner du temps aux coordonnateur-trices d'ULIS et aux enseignant-es des classes ordinaires pour se réunir et que des formations spécifiques leur soient proposées, notamment sur les 18h de formation en circonscription.



# Évaluation d'école : retour sur

« L'évaluation des écoles » a été créée par le Conseil d'Évaluation de l'École, instance créée par la loi Blanquer. Malgré une première année d'expérimentation pendant laquelle les enseignant-es ont collectivement résisté à ce dispositif, les évaluations d'école se sont imposées à la rentrée 2022 dans nos écoles.

## Plus de la moitié des écoles « évaluées » ont répondu à l'enquête de la FSU-SNUipp Paris

La généralisation a débuté à la rentrée 2022 à raison de 20% des écoles par an, soit une centaine d'écoles à Paris. Afin de porter au mieux la voix des personnels lors des différentes instances, la FSU-SNUipp Paris a proposé au mois de juin 2023 une courte enquête aux écoles "évaluées".

54 écoles ont répondu à notre enquête, 22 maternelles, 25 élémentaires et 7 polyvalentes.

## 40% des écoles ont passé plus de 20h pour ce dispositif imposé

Une des principales craintes était le temps passé pour répondre à cette demande institutionnelle. Le temps de concertation en équipe est déjà bien maigre : les différentes enquêtes de la FSU-SNUipp ont montré que les 108h débordaient et la DEPP, dans sa dernière enquête indique que les PE travaillent en moyenne plus de 43h par semaine.

En septembre 2022, la FSU-SNUipp avait revendiqué du temps pour les équipes. La direction de l'Académie avait fini par consentir à 6h sur les 18h d'animations pédagogiques tout en claironnant – à tort - que c'étaient les élu-es du personnel qui s'étaient opposé-es à ce que du temps soit accordé.

Les résultats de notre enquête ont malheureusement conforté les prévisions : 40 % des écoles ont passé plus de 20h pour répondre à

la commande. Ce dispositif vient considérablement alourdir la charge de travail, particulièrement pour les directrices et directeurs, qui indiquent avoir travaillé énormément, placé-es au centre du dispositif malgré elles et eux.

## Des dérives contournées mais une vigilance à maintenir pour la suite

Sur le terrain, personne ne voulait de ces évaluations parce qu'elles auraient pu conduire à placer les élèves et leurs familles en position d'évaluateur-trices et à une ingérence supplémentaire des collectivités locales dans les écoles. Grâce à l'intervention des élu-es du personnel dès le début de ce projet, les collègues et l'Administration ont été alerté-es de ces possibles dérives. Les personnels indiquent s'en être emparé-es pour tenter d'en faire quelque chose d'utile pour leur quotidien professionnel, contournant la possible dérive intrinsèque à ces évaluations.

## Des personnels qui ont su tirer parti d'une mauvaise idée de départ et se sont conforté-es dans leur posture d'expert-e

La majorité des écoles reconnaît l'intérêt d'avoir pris le temps de travailler et de réfléchir collectivement et indiquent qu'elles utiliseront ce travail pour la réécriture du projet d'école. Elles confirment que c'est la réflexion collective qui a permis de dégager des points intéressants et des pistes d'amélioration et non pas la visite

des évaluateur-trices externes. Souvent, la visite a conforté l'analyse des équipes mais, dans de rares cas, elle a été un moment désagréable pour les écoles avec des prescriptions et une défiance manifeste vis-à-vis de l'équipe.

## Dire son épuisement

Les écoles ayant répondu à l'enquête voient l'effet positif d'avoir pu dire leur épuisement aux représentant-es de l'Institution lors de l'évaluation externe. Mais ces collègues s'interrogent légitimement sur la capacité de l'Institution à entendre cet épuisement et cette fatigue.

En effet, quel que soit le diagnostic posé, au regard du budget insuffisant alloué à l'Éducation nationale, l'Académie ne pourra agir ni sur des éléments pourtant déterminants pour la réussite des élèves ni sur les conditions de travail des personnels : remplacement, manque d'AESH, formation continue, aides spécialisées, comportements perturbateurs des élèves, etc.

Pour la FSU-SNUipp Paris l'Académie est tout à fait consciente des difficultés que rencontrent les écoles mais comme le Ministère, elle ne fait rien pour améliorer réellement les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. Il n'y avait vraiment pas besoin d'imposer un énième dispositif vertical et chronophage pour le savoir !

# L'enquête de la FSU-SNUipp Paris

## Un dispositif absurde et risqué

Ces heures cruciales ainsi que toutes les autres ne doivent pas être utilisées pour des tâches inutiles qui n'ont pas d'effet concret pour la réussite de nos élèves et l'amélioration réfléchie de l'organisation de nos écoles. Si demain nous arrêtons de travailler lorsque nos 108 h étaient épuisées, les écoles exploseraient !

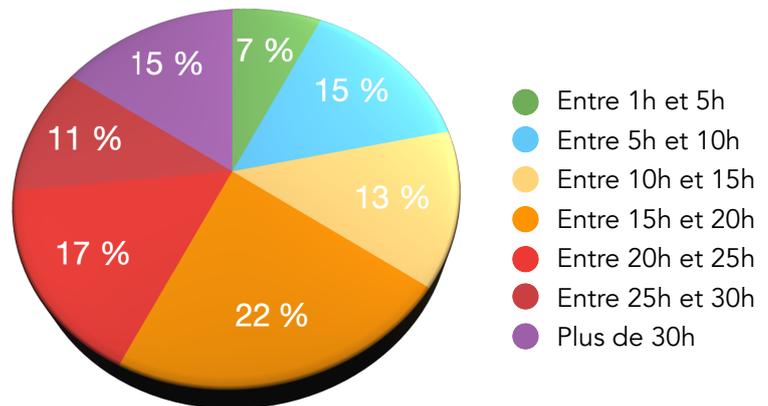
La multiplication de ces dispositifs absurdes ne servant que la communication de l'Institution contribue à une défiance de plus en plus grande des agent-es.

*Elisabeth Kutas*

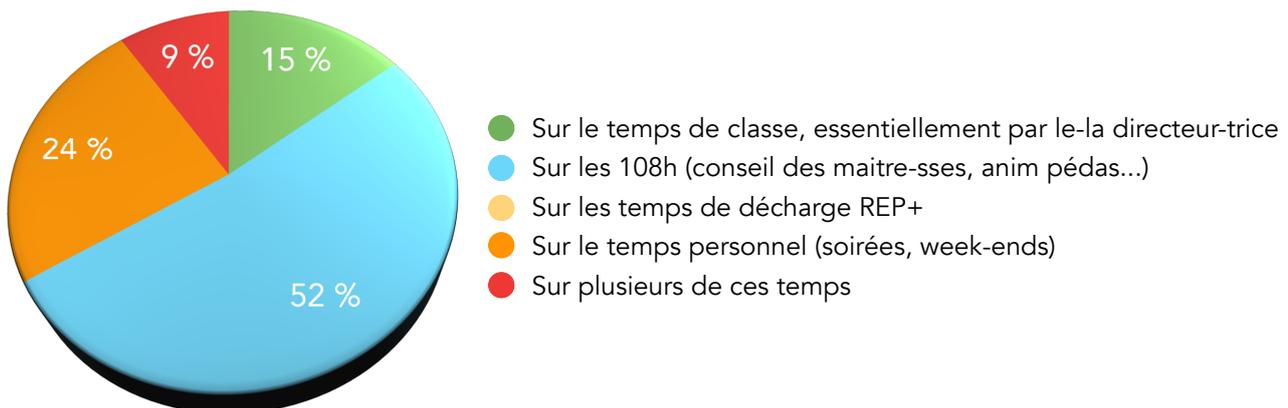
Suite à l'insistance de la FSU-SNUipp Paris, la DASEN a confirmé cette année encore que les écoles qui ont des raisons objectives (et valables selon elle) de demander le report pourraient l'obtenir.

La FSU-SNUipp Paris soutiendra toutes les écoles qui s'opposeront à ce dispositif.

## Combien d'heures avez-vous consacrées à cette évaluation ?



## Sur quel temps avez-vous travaillé ?



Avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée, le déploiement des évaluations standardisées a imposé un nouveau mode de gouvernance politique.

L'objectif : couper court au débat politique pour mieux imposer méthodes pédagogiques, contractualisations des moyens et mise en concurrence des écoles et des enseignant-es.

**Chronophages et pernicieuses ces évaluations (nationales ou d'école) ne servent que le dogme libéral porté par le président !**

# École et Ville, enjeux d'aujourd'hui

Lundi 9 octobre, des représentantes du SNUipp-FSU Paris ont rencontré l'adjoint à la Maire de Paris chargé des affaires scolaires, M. Patrick Bloche, pour échanger sur les divers sujets qui occupent les écoles parisiennes en cette rentrée.



## Rythmes scolaires

Comme à chaque rencontre, le SNUipp-FSU a rappelé sa position sur la question des rythmes scolaires à Paris : la consultation et le respect de l'avis majoritaire des enseignant-es, premier-es concerné-es par ces rythmes, et qui se sont largement exprimé-es contre l'organisation actuelle de la semaine scolaire.

Au printemps dernier, la Ville s'était engagée à réaliser une grande enquête sur le fonctionnement et l'apport de l'offre périscolaire à Paris. Celle-ci sera menée par un organisme indépendant et inclura toute la communauté éducative. Les enseignant-es, ainsi que les organisations syndicales représentatives, devraient donc être consulté-es. La FSU-SNUipp portera dans ce cadre la voix des enseignant-es parisiennes pour alerter la Ville sur les problématiques de cette organisation périscolaire : organisation de la semaine, impacts négatifs sur nos conditions de travail, confusion temps scolaire/périscolaire pour les élèves, fatigabilité des plus petits, occupation des salles de classe, etc. Cette enquête devrait être déployée

au début de l'année 2024 mais nous n'en connaissons pas encore précisément le contenu, les méthodes ni le calendrier précis. La FSU-SNUipp Paris continue à demander des précisions à la Ville et communiquera sur le sujet lorsque nous aurons plus de détails.

## Bâti scolaire

Les épisodes de chaleur extrême sont de plus en plus fréquents et intenses à Paris comme ailleurs. Les conséquences du dérèglement climatique pèsent sur les conditions de travail des personnels comme sur les conditions d'apprentissage des élèves. Il y a urgence à investir dans la rénovation du bâti scolaire dans un objectif d'adaptation au climat et de réduction de la consommation énergétique.

L'Etat a annoncé un plan de financement dont on sait déjà qu'il sera insuffisant et dont les modalités d'application ne sont pas encore connues. Le bâti scolaire étant de la responsabilité des communes, la FSU-SNUipp a interrogé la Ville de Paris sur les mesures envisagées à court et moyen termes.

Il semble qu'un diagnostic précis ait déjà été réalisé dans les écoles parisiennes et qu'un plan de rénovation et d'isolation soit en cours d'élaboration en collaboration avec les différents services compétents de la Ville. Toutefois, les mesures d'adaptations urgentes (stores isolants, ventilations par exemple) ne semblent pas être systématiquement prévues. La FSU-SNUipp invite les écoles qui connaissent des problématiques de températures extrêmes, à alerter le syndicat, l'Académie et la Mairie pour que des solutions soient mises

en place rapidement. Notre syndicat sera mobilisé sur le suivi des adaptations et rénovations du bâti scolaire, à Paris comme au niveau national.

## Personnels ville dans les écoles

Enfin, la FSU-SNUipp a remis en discussion, comme à chaque rencontre, l'effectif des ASEM à Paris et les problématiques de remplacement qui impactent fortement le fonctionnement des écoles, les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des élèves. La FSU-SNUipp revendique depuis longtemps la présence d'une ASEM par classe et la création d'une brigade de remplacement permettant de couvrir l'ensemble des absences y compris celles prévisibles comme les formations ou les décharges syndicales. Par ailleurs, force est de constater que l'effort budgétaire n'est pas à la hauteur des positionnements affichés par la Ville sur les effectifs et contre les fermetures de classe : la Ville n'a jamais pris en compte le dédoublement des classes de GS dans les effectifs des ASEM. En toute logique, avec l'ouverture des classes dédoublées, les écoles en éducation prioritaire auraient dû voir des ASEM supplémentaires nommées, mais cela n'a pas été le cas.

La FSU-SNUipp continuera donc à exiger le recrutement d'ASEM supplémentaires et travaillera conjointement avec les représentant-es du SUPAP-FSU, syndicat des agent-es de la Ville, pour faire vivre cette revendication et mener des actions en ce sens.

**Léa de Boisseuil**

# Direction d'école : fonction en crise

Contrairement aux promesses faites par le Ministère, les tâches des directeur-trices d'école continuent de se multiplier et se complexifier, avec des procédures de plus en plus lourdes et chronophages dans un contexte de crises successives qui impactent fortement l'École et sa direction.

Certaines sont nationales - crise sanitaire, crise sociale, sécurité - d'autres sont plus spécifiques à l'École : recrutement, inclusion, remplacement, harcèlement...

Le choix du Ministère et de l'Académie de laisser l'essentiel de leur gestion aux directions d'école entraîne des tensions et des dysfonctionnements permanents auxquels les directeur-trices, aux côtés des enseignant-es, doivent essayer d'apporter des solutions avec des moyens insuffisants, voire inexistantes.

Face à ce quotidien qui relève de plus en plus souvent d'une mission impossible, le Ministère n'a rien trouvé de mieux que de publier des décrets d'application de la loi Rilhac qui chargent encore un peu plus la barque des directeur-trices en attribuant plus ou moins directement des missions supplémentaires comme pour le Pacte, la formation ou la prévention du harcèlement.

L'inclusion scolaire, objectif noble et réalisable, auquel la FSU-SNUipp adhère, se fait trop souvent au rabais, tant pour les élèves que pour tous les personnels, avec des conséquences calamiteuses pour le climat scolaire. AESH, RASED, médecine scolaire, service social, personnels des structures spécialisées : tous ces moyens humains font cruellement défaut.

L'Académie n'est pas en reste avec ce qu'elle demande aux directeur-trices pour, entre autres, les 18h de formation, ou la gestion de la sécurité lors des sorties scolaires. Sans oublier le chaos de la rentrée

scolaire au Rectorat qui a généré des situations ubuesques, obligeant les directeur-trices à gérer les manques et la colère légitime dans les écoles.

Beaucoup de directeur-trices expriment un double-ressenti.

L'usure, face à une situation qui s'aggrave, et la solitude, dans une fonction prise en étau entre les besoins du terrain et les injonctions de la hiérarchie.

L'accompagnement des directeur-trices et la prévention des risques psychosociaux sont sur toutes les lèvres à

l'Académie. En réalité, cela ne se traduit que par des paroles compatissantes (dans le meilleur des cas) et des promesses qui ne sont pas suivies d'effets concrets.

Du côté de la Ville de Paris, les directeurs et directrices sont de plus en plus souvent des interlocuteur-trices secondaires, dont l'expertise est rarement prise en compte. La liaison crèche/école maternelle ou les travaux pendant les vacances sans que le directeur ou la directrice n'en soit informé-e, en sont des exemples parmi d'autres.

Au quotidien, le non-remplacement des ASEM et ATE, les multiples interlocuteur-trices dans les CASPE et les procédures qui changent sans cesse compliquent aussi le quotidien des directeur-trices.

Que dire de l'organisation de la semaine de classe qui fête son 10<sup>e</sup> anniversaire sans aucune

évaluation, et sans que l'analyse des enseignant-es et directeur-trices ne soit prise en compte ?

## Nous ne lâcherons rien !

Si les raisons de verser dans le fatalisme sont nombreuses, la FSU-SNUipp Paris n'y cède pas et poursuit sans relâche la défense des droits collectifs et individuels des directeur-trices et l'exigence d'une véritable amélioration de leurs conditions de travail.

Ses représentant-es continueront à siéger au GADE (Groupe Académique sur la Direction d'École) pour y porter la parole des directeur-trices et la réalité de leur quotidien, mal connue, voire ignorée par l'Académie.

Ils et elles continueront à marteler que le temps scolaire doit être prioritaire et non s'organiser en fonction des temps périscolaires ; que les injonctions descendantes sans entendre les remontées du terrain ne servent ni la réussite des élèves, ni le climat scolaire ; qu'inscrire « l'autorité sur toutes les personnes » dans un décret a pour seul objectif de faire croire à une reconnaissance du rôle central de la direction d'école, alors qu'il s'agit d'avancer vers des missions hiérarchiques qui mettront en péril le travail d'équipe et les relations au sein de l'école.

La FSU-SNUipp poursuit son combat face à la maltraitance institutionnelle, et son accompagnement individuel des collègues qui en souffrent. N'hésitez pas à nous contacter !

**Nathalie Carboni-Latour et  
Anne-Laure Stamminger**



# P. Meirieu : Le métier d'enseignant

## Retour sur l'université de printemps de la FSU-SNUipp Paris

Afin d'alimenter la réflexion professionnelle, la FSU-SNUipp Paris organise chaque année des rencontres-débats entre chercheurs-chercheuses et enseignant-es sous forme d'université de printemps. Voici l'entretien que Philippe Meirieu a bien voulu nous accorder suite à sa venue en juin dernier : Française des jeux et égalité des chances, fondamentaux, disparition à venir des professeur-es, résistance, les sujets interrogés et mis en débat ont été nombreux !



**Philippe Meirieu** a été instituteur, professeur de collège et de lycée et professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon

2. Il a été directeur de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'Académie de Lyon.

### Comment comprendre l'insistance sur le retour aux fondamentaux chez nos ministres successifs ?

Je crois que cela relève d'abord de ce que mon collègue Xavier Pons nomme « le populisme éducatif ». On est dans le domaine du slogan, un slogan qui fait l'unanimité : qui peut être contre les fondamentaux ? Et puis les fondamentaux, c'est sérieux, ça rassure ! Ça renvoie à l'idée de « solidité » et donne le sentiment que l'École, enfin, « revient à l'essentiel ». Après des années où des « soixante-huitards échevelés » auraient abandonné toute forme de transmission pour se soumettre aux caprices des enfants, on va, enfin, apprendre quelque chose en classe ! Évidemment, tout cela relève du fantasme et renvoie à la vieille rhétorique du bouc émissaire. La société évite ainsi de s'interroger sur ses responsabilités et

voit dans le prétendu laxisme des professeurs la cause de tous ses maux...

### En quoi ce « retour aux fondamentaux » est-il ambigu ?

Il peut renvoyer, en réalité, à deux réalités bien différentes que la métaphore architecturale permet d'appréhender : soit on parle des « fondations » (ce qui fait concrètement tenir debout la maison), soit

on parle de son « fondement » (c'est-à-dire du projet qui a présidé à son édification et qui donne sens à son usage). Les deux sont nécessaires et on voit bien que des « fondations » sans « fondement » sont destinées très vite à être abandonnées et à devenir des ruines. Il en est de même en matière scolaire : écrire, lire, compter, être attentif, savoir se concentrer, s'organiser, etc. tout cela, ce sont des « fondations » de l'éducation scolaire, nécessaires mais qui peuvent complètement tourner à vide et devenir des savoir-faire mécaniques qu'on oubliera très vite si l'on n'en perçoit pas le sens, si l'on ne découvre pas que cela nous libère et nous unit à la fois, nous aide à grandir et nous rend heureux-se. On peut apprendre à lire et à orthographier pour faire plaisir à des adultes et éviter d'avoir des mauvaises notes... Mais on doit aussi apprendre à lire et à

orthographier parce que cela permet d'accéder au plaisir de découvertes infinies et de communiquer avec autrui et à distance en affinant sa pensée. C'est pourquoi, la réduction des « fondamentaux » à quelques savoir-faire techniques évalués par des QCM est absurde. D'autant plus qu'elle oublie le caractère essentiel de la culture scientifique et artistique, de l'éducation physique et du travail de la main. D'ailleurs, c'est Ferdinand Buisson, un des « pères de la laïque », auquel nos dirigeants se réfèrent volontiers sans l'avoir lu, qui écrivait dans le fameux Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire : « L'instruction primaire, telle que la définit la loi du 28 mars 1882, n'est plus cet enseignement rudimentaire de la lecture, de l'écriture et du calcul que la charité des classes privilégiées offrait aux classes déshéritées : c'est une instruction nationale embrassant l'ensemble des connaissances humaines, l'éducation tout entière, physique, morale et intellectuelle ; c'est le fondement sur lequel reposera désormais l'édifice tout entier de la culture humaine. [...] Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début, et bien des obstacles se dressent encore devant l'œuvre commencée ; mais la démocratie moderne a pris conscience d'elle-même, elle sait que c'est la condition de son avenir. » Et Jules Ferry lui-même s'adressait ainsi aux instituteurs dès 1881 : « Les leçons de choses, l'enseignement du

# à la croisée des chemins

dessin, les notions d'histoire naturelle, les musées scolaires, la gymnastique, les promenades scolaires, le travail manuel de l'atelier placé à côté de l'école, le chant, la musique chorale. Pourquoi tous ces accessoires ? Parce qu'ils sont à nos yeux la chose principale, parce que ces accessoires feront de l'école primaire une école d'éducation à la liberté. Telle est la grande distinction, la grande ligne de séparation entre l'ancien régime, le régime traditionnel, et l'École de la République. »

**Vous nous avez dit pendant la conférence : « le projet de l'école républicaine n'est pas l'égalité des chances, pour cela, il y a la Française des jeux ». Pouvez-vous expliciter ce que vous entendez par là ?**

« L'égalité des chances », c'est en réalité, toujours plus ou moins, « l'inégalité des chances ». On met tout le monde sur la même ligne de départ et on proclame : « Que le meilleur gagne ! ». Parfois, on se demande comment aider les plus défavorisé-es, mais on le fait souvent de manière très condescendante, avec une idéologie qui relève des « pédagogies de la compensation ». La promesse républicaine, c'est tout à fait autre chose : c'est l'égalité du droit d'accès à l'éducation pour toutes et tous. Une égalité qui nous impose de « donner plus et mieux à celles et ceux qui ont moins ». Or, on en est très loin : nous donnons quelques miettes de plus aux plus défavorisé-es mais notre effort pour l'éducation prioritaire reste terriblement insuffisant et les établissements les plus favorisés restent, de très loin, les mieux dotés, là où il y a le moins de

contractuels et de vacataires et les meilleures conditions de travail... Et puis, pour vraiment respecter sa promesse, il faudrait que la République soit bien plus attentive à la question des Droits de l'Enfant. Car la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par notre pays en 1989, reste, de par notre constitution, bien au-dessus des lois, décrets, arrêtés et circulaires. C'est pourquoi je dis souvent aux collègues de ne pas hésiter à s'y référer...

**Pourquoi dites-vous que le métier de professeur est menacé ? N'en aura-t-on pas toujours besoin ?**

On aura sans doute toujours besoin d'adultes pour surveiller les enfants pendant leurs apprentissages, mais je crains qu'on aille progressivement vers un enseignement réduit à des protocoles standardisés, assisté par des machines censées « s'adapter » aux besoins de chacun. On pourrait embaucher ainsi des personnes sans formation spécifique ni projet politique, au sens noble de ce mot. Il ne sera plus question d'émancipation ni d'éveil à la solidarité, mais d'« efficacité » immédiate.

Les élèves seront réduit-es à des machines entraînées pour réussir des tests et seront confié-es à des êtres dont on exigera qu'ils soient des automates dociles répondant sans rechigner aux exigences des « clients »... Certes, je ne crois pas que cela soit pour demain, mais cette songerie, assez largement répandue, en dit long sur les représentations dangereuses du métier de professeur-e qui montent aujourd'hui.

**D'après vous, que manquerait-il aux élèves si les professeur-es n'existaient plus ?**

Les professeur-es ne sont pas seulement « gestionnaires » ou « technicien-nes » de la classe. Ce sont des personnes qui incarnent un projet essentiel à toute démocratie : accueillir chacun et chacune dans sa singularité et permettre à toutes et tous d'accéder aux mêmes savoirs ; aider chacun et chacune à « penser par soi-même » et à toutes et tous à construire du commun. Et ce projet s'incarne au quotidien dans une relation pédagogique faite de confiance et d'exigence. Il se construit dans une action irréductiblement singulière : ce qui se passe à un moment donné dans une classe ne s'est jamais passé avant et ne se repassera jamais : y intervenir requiert de la culture et un jugement, une formation solide et la possibilité d'un travail d'équipe avec ses pairs. Je crois que les élèves ont besoin d'avoir en face d'eux des professeur-es habités-es par un projet, qui les « appellent » en quelque sorte à aller toujours plus loin dans la recherche de la précision, de la justesse et de la vérité, pour résister à tous les slogans populistes ou sectaires, à toutes les manipulations, commerciales et idéologiques.

**Vous parlez de devoir de résistance, que pouvons-nous faire ? Quelles sont les possibilités d'action ? En quoi cette résistance est-elle vraiment nécessaire ?**

Je crois qu'aujourd'hui, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Neil Postman, « enseigner, c'est résister ». C'est résister à la marchandisation de l'éducation et à la commercialisation des savoirs.

C'est résister à la réduction de l'éducation au dressage, fût-il « efficace » et béni par les partisans de « l'obligation de résultats ». C'est résister à l'individualisme et lutter pour une pédagogie de la coopération. C'est résister à la prolétarianisation des enseignants qui fait d'eux de simples exécutants.

Alors, on peut résister à plusieurs niveaux : dans sa classe, en faisant de la recherche de la vérité et de la pensée juste le principe de son enseignement, en construisant des dispositifs qui permettent de comprendre que le bien commun n'est pas la somme des intérêts individuels, en ouvrant les élèves au monde de la culture... On peut résister en équipe, en mutualisant ses ressources, en s'organisant pour faire de l'école un lieu d'entraide

entre tous les enfants et tous les adultes, en construisant des projets qui permettent à chacune et à chacun de se mobiliser et de se dépasser... Et, on peut, bien sûr, résister en militant au sein d'un mouvement pédagogique ou d'éducation populaire, en s'impliquant dans une organisation professionnelle ou un syndicat qui rappellent obstinément que l'éducation est un enjeu majeur – sans doute l'enjeu majeur – pour notre avenir commun.

*Propos recueillis par Caroline Pecqueur*

## Qui veut encore des professeurs ?

**Philippe Meirieu**

Nous manquons de professeurs. Il faut dire que de réformes bâclées en promesses non tenues, le métier n'a cessé d'être discrédité depuis des décennies. Face à des décisions politiques et des discours publics qui ont contribué à produire une pénurie aujourd'hui devenue structurelle, il est urgent de redonner sa pleine valeur à cette profession. Il convient également d'en rappeler le sens et la portée. Car, là, se joue rien de moins que la découverte par nos enfants de ce qui libère et ce qui unit. Et donc, l'avenir de notre démocratie.

SeuilLibelle

Pour aller plus loin, vous pouvez lire le nouvel ouvrage de Philippe Meirieu *Qui veut encore des professeurs ?* paru en août 2023 aux éditions du Seuil.

# De l'importance de la formation syndicale

C'est aussi le rôle du syndicat de proposer aux collègues un cadre de réflexion sur le métier et l'éclairage de la recherche. Les stages de formation syndicale et pédagogique proposés par la FSU-SNUipp sont des moments importants pour la formation des collègues. Réfléchir au métier ensemble, repenser nos pratiques, prendre du recul ; un usage perdu tant nous sommes pris-es dans le quotidien de la gestion de classe.

Vous avez droit à 12 journées de stage par an, sur temps de classe remplacées et rémunérées normalement : saisissez-vous en !

### Pour participer au stage maternelle :

L'absence est de droit et doit normalement être remplacée. Il faut la faire au plus tard un mois avant, soit avant le 29 décembre, donc plutôt avant les vacances.



La demande se fait, soit :

- sur Arena (<https://bv.ac-paris.fr/>) > Gestion des personnels > Autorisations d'absences 1er degré
- à la circonscription, par mail

Dans les deux cas, mettre en pièce jointe la lettre type ET la demande d'autorisation d'absence (des modèles se trouvent sur notre site).

La non réponse de la hiérarchie vaut pour accord. Les seuls documents à fournir sont la lettre type et la demande d'autorisation d'absence.

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage, à n'envoyer que si la circo vous la réclame après le stage (aucune convocation n'est à transmettre au moment de la demande).



Envoyer un mail pour nous prévenir de votre présence : [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

# Stage maternelle, lundi 29 janvier

📍 À l'annexe Varlin de la Bourse du Travail, 85 rue Charlot, 75003

## Comment mettre en place des ateliers à visée philosophique adaptés à l'âge des enfants ?



9h-12h

« Il y a une intense affinité entre l'univers des enfants et l'univers philosophique. » Johanna Hawken

Nous verrons qu'il y a une variété de médiations culturelles possibles et qu'elles sont indispensables pour que les enfants prennent la distance nécessaire pour philosopher : la littérature de jeunesse, le photolangage, les œuvres d'art, les dessins-animés, les « récits didactisés »...

Nous vous proposerons de vivre des dispositifs variés et vous présenterons plusieurs entrées possibles issues de nos expériences de terrain, pour faire philosopher les élèves, des entrées ludiques, joyeuses et motivantes.

Nous les mettrons toujours en lien avec une démarche d'apprentissage rigoureuse intellectuellement, explicite, progressive (pas à pas, c'est un éveil)... où les élèves sont le plus possible en activité, et pas seulement celles et ceux qui ont le plus de compétences. Ce qui est un vrai défi dans les classes dont nous avons la charge.

Enfin nous analyserons collectivement les dispositifs proposés pour identifier les enjeux et les compétences qui y sont développées.



**Laetitia Bisson** est maîtresse formatrice, PEMF, formée à la conception d'ateliers philosophiques avec les enfants à l'université du Mans.



**Emilie Dalle** est CPC à Sarcelles Sud. Elle a auparavant enseigné en maternelle à Sarcelles. Elle est formée à la conception d'ateliers philosophiques avec les enfants à l'université du Mans.

## Favoriser la curiosité géographique des élèves de maternelle



13h30-16h30



**Alexandra Baudinault** est maîtresse de conférences à Sorbonne Université (INSPE) depuis 2021, et agrégée en géographie (2005). Elle s'intéresse à la construction des savoirs géographiques à l'école primaire, fondant ses recherches sur l'observation dans les classes, la recherche-action et les collaborations avec les enseignant-es. Spécialiste de l'école maternelle et du rapport à l'espace des enfants, elle travaille également sur la décolonisation des savoirs géographiques à l'école.

Mes travaux de recherche portent, en partie, sur le nécessaire dépassement des théories de Piaget et de Montessori pour penser le rapport des (petits) enfants au Monde et à l'espace. Ce dépassement s'impose aujourd'hui dans un contexte de multiplication des supports et des médiations qui envahissent les imaginaires enfantins. Or l'espace dans lequel vivent les plus jeunes est autant pluriel et composite que le nôtre, il est le produit d'interrelations nombreuses tissant des liens serrés entre le réel et l'imaginaire.

Les recherches menées en France sur les géographies et spatialités enfantines sont encore peu nombreuses et peu pensées autour de la construction de savoirs géographiques actualisés, appauvrissant ainsi le regard que les élèves portent sur le Monde et ainsi ne permettant pas de développer une véritable curiosité géographique.

Dans cette intervention, j'envisagerai les élèves de maternelle comme de véritables acteurs spatiaux. Dans cette perspective, des enjeux politiques, sociaux, éducatifs mais aussi éthiques apparaissent. La conférence s'organisera à la fois autour d'un apport théorique et sur des pistes pédagogiques concrètes pour penser et aménager une classe de maternelle favorisant la curiosité géographique des élèves de maternelle.

# Pour une formation continue choisie et de qualité

Le ministère Blanquer a fait du contrôle autoritaire de la formation des PE un des marqueurs de son action. Le ministère Attal poursuit sur cette lancée, recentrant toujours la formation des enseignant-es sur les fondamentaux, avec un petit supplément, le « respect de l'autorité ».

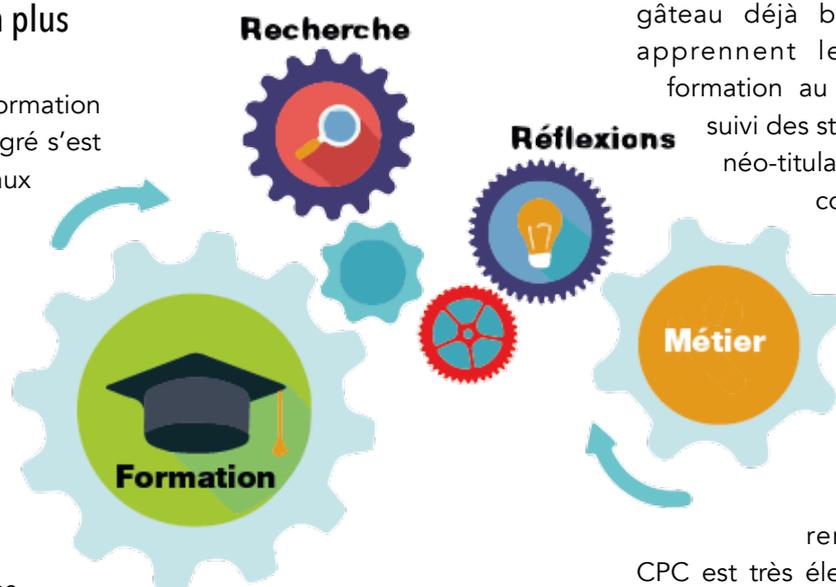
## Une formation de plus en plus éloignée du terrain

Ces dernières années, la formation continue dans le premier degré s'est de plus en plus réduite aux 18h annuelles d'animations pédagogiques, voire aux constellations imposées en mathématiques et français. Il n'y a pourtant pas si longtemps, les enseignant-es pouvaient suivre des formations de trois semaines d'affilée (stages FIL) remplacé-es par des brigades dédiées.

Avec le manque de personnels de remplacement, la possibilité de bénéficier d'une formation adaptée et sur temps de classe est quasiment réduite à néant. Les contenus de formation se resserrent également sur les fondamentaux « lire, écrire, compter », révélateur d'une conception réductrice de l'École et de ses missions.

## Des dysfonctionnements sans fin

Convocations au dernier moment, absence de calendrier précis, formations concentrées sur les mercredis après-midi... La suppression de la DAFOR au profit de l'EAFIC n'aura pas amélioré le bon déroulement de la formation continue, au contraire ! La mise en place de l'EAFIC nous a notamment permis de découvrir de nouveaux champs de formation : « softskills », « management collaboratif » « collaboration, intelligence collective et leadership »... Au-delà



du vocabulaire complètement étranger à celui de l'Éducation nationale jusqu'à maintenant, la FSU-SNUipp s'inquiète que les formations aux contenus disciplinaires soient inexistantes. La FSU-SNUipp Paris continue d'exiger que l'Académie réunisse des conseils académiques de formation (CAF) en concertation avec les organisations syndicales.

## Et les formateur-trices dans tout ça ?

La charge de travail des personnels formateurs ne cesse de s'accroître ; les réformes de la formation initiale et continue s'enchaînent faisant perdre petit à petit le sens même de leurs missions. On sent bien la tentation de les orienter vers des fonctions d'encadrement et d'évaluation.

Concernant les CPC, la mise en place à marche forcée des constellations a été la cerise sur un

gâteau déjà bien amer. Ils-elles apprennent leurs missions de formation au pied levé entre le suivi des stagiaires, des néo-titulaires, et des contractuel-les.

Sans concertation, ils et elles ne suivent plus les M2 alternantes, perdant ainsi l'indemnité liée à cette mission. Le taux de renouvellement des CPC est très élevé, à tel point que de nombreux postes sont occupés par des collègues faisant fonction, non titulaires du CAFIPEMF.

Même situation pour les PEMF : dans un contexte de difficultés académiques de recrutement de nouveaux-elles PEMF et de maintien des plus ancien-nes en activité, la FSU-SNUipp déplore une nouvelle fois que l'Académie s'obstine à vouloir imposer des missions auxquelles un certain nombre de PEMF ne souhaitent pas participer. En effet, la FSU-SNUipp dénonce notamment le fait que le nombre d'heures dues à la circonscription ait été augmenté sans concertation, et qu'il soit imposé aux PEMF de prendre en charge des animations pédagogiques et ce jusqu'à 45h ! La FSU-SNUipp rappelle que c'est bien le travail avec les collègues en début de carrière qui doit être demandé en priorité aux PEMF. Il n'est pas question d'imposer aux PEMF non volontaires d'organiser des animations pédagogiques. Aussi, un

temps de préparation conséquent doit être alloué pour toute préparation d'une animation pédagogique.

Tant pour les PEMF que les CPC, il est temps que le Ministère et l'Académie redonnent du sens à leurs missions et reconnaissent leur engagement, y compris financièrement. Pour la FSU-SNUipp, le versement de l'ISAE à taux plein aux PEMF ne devrait même pas faire débat. La FSU-SNUipp est déterminée à

poursuivre son action aux côtés des formateur-trices pour faire entendre leurs revendications.

### Les propositions de la FSU-SNUipp

La FSU revendique le droit à formation des enseignant-es en présentiel et sur temps de travail, en respectant les domaines de leur choix avec accès à l'ensemble des travaux de la recherche et des mouvements pédagogiques. Cela

n'est possible que si l'augmentation des moyens pour une formation initiale et continue est conséquente, avec la création de postes de personnels remplaçants et formateurs. Une généralisation des temps de formation en REP+ à toutes les écoles est primordiale en adaptant les plans de formation sur la base des demandes individuelles et collectives de l'ensemble des personnels.

Marie Laferrière

# Casse de la formation initiale

*Les ministres Ndiaye et Attal ont succédé à Blanquer, mais sa réforme est toujours en vigueur. Tout en visant des économies, cette réforme est fondée sur le principe qu'être en classe suffit pour être formé-e. Elle n'améliore en rien la formation ni les conditions d'entrée dans le métier et ne permet pas de répondre aux enjeux de démocratisation de l'école. À peine trois ans après la mise en place de la réforme Blanquer, M. Attal a déjà annoncé une nouvelle réforme de la formation initiale.*

## Mais quel bilan tirer de la réforme Blanquer ?

→ Multiplication des profils dans les écoles : étudiant-es de L1, L2 ou L3 « PPPE » (Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles) en observation dans les classes, AED pré-professionnalisation en responsabilité de classe dès le M1 complétant les collègues à 80%, M2 alternant-es en responsabilité de classe complétant les PEMF, M1 et M2 en observation chez des MAT ou PEMF, PES à 50%, PES à 100%, contractuel-les...

Idéal pour ne plus s'y retrouver, et diviser la profession !

Par ailleurs, pour la FSU-SNUipp, les étudiant-es ne devraient pas servir de moyens de remplacement en mettant en responsabilité de classes des M1 et M2 qui constituent des personnels précaires et sous-payés !

→ Recul du concours en fin de M2 : l'entrée dans le métier est retardée d'un an et la carrière allongée d'autant, l'attractivité du métier est mise à mal avec deux fois moins d'inscrit-es au CRPE à Paris. Il faut désormais avoir les moyens de

financer cinq années d'études sans aucune certitude de recrutement. À l'heure actuelle, aucun dispositif mis en place ne répond au besoin de diversification sociale des candidats et candidates au CRPE.

→ Centrage sur les fondamentaux dans les INSPE :

« désuniversitarisation » de la formation des PE dont le contenu est centré sur le français et les mathématiques niant la polyvalence du métier et la recherche.

Au final, la réforme n'a permis ni de démocratiser l'accès au métier, ni d'enrayer la crise de recrutement, ni d'améliorer les conditions de formation des stagiaires.

Constat sans équivoque : les nouveaux-elles entrant-es dans le métier n'avaient pas besoin de cette réforme !

## Les propositions de la FSU-SNUipp

Notre syndicat revendique des pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux du cursus, un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle de

deux ans, rémunérée à temps plein, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master.

Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée aux INSPE, inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques, et permettre de découvrir tous les cycles. Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires. Enfin, la formation initiale doit se poursuivre l'année de T2. Pour la FSU-SNUipp, la formation initiale doit permettre aux futur-es enseignant-es de pouvoir enseigner toutes les disciplines de l'école primaire et d'acquiescer une posture d'enseignant-e. Pour cela, elle doit croiser la recherche, avoir un contenu riche couvrant tous les pans du métier et des stages progressifs permettant d'articuler théorie et pratique. Enseigner est un métier qui s'apprend : il est grand temps d'investir dans la formation initiale !

Marie Laferrière et  
Zélie Lebrun

# Réforme des retraites : retour sur un

*La dernière année scolaire a été marquée par un mouvement social interprofessionnel majeur contre la réforme des retraites portée par le gouvernement. À Paris comme dans tout le pays, professeur-es des écoles et AESH ont pris toute leur place dans ce mouvement historique sans parvenir à empêcher l'adoption de cette réforme.*

## Une mobilisation qui n'empêche pas le passage en force

Après des mois de « concertation » avec les organisations syndicales, le gouvernement présentait le 10 janvier 2023 son projet de réforme. L'ensemble des organisations syndicales a immédiatement exprimé son opposition à ce projet et appelé de manière unitaire à la mobilisation dès le 19 janvier.

Cette date marque le début d'une mobilisation interprofessionnelle historique par bien des aspects, qui a duré jusqu'en juin, soutenue tout le long par une très large majorité de la population.

Dans l'incapacité de faire voter sa réforme par le parlement, le gouvernement l'a imposée par un 49.3 le 16 mars. Ce passage en force a eu pour effet d'amplifier encore la colère et la mobilisation mais aussi la répression policière. Cette répression a été la seule réponse du pouvoir à cette mobilisation massive.

Notre mobilisation n'a cependant pas réussi à contraindre le gouvernement à abandonner cette réforme. La loi est finalement définitivement promulguée le 14 avril.

Le mouvement social n'a pas non plus réussi à « mettre la France à l'arrêt le 7 mars », les appels allant dans ce sens n'ont pas réellement été suivis, ni ceux à la grève reconductible à part dans quelques

secteurs (raffineries, éboueurs, certains cheminots après le 7 mars...).

Malgré des journées de mobilisation parfois très suivies, les différentes assemblées générales étaient peu fréquentées ; c'est le cas des AG de professeur-es des écoles à Paris, mais aussi dans l'ensemble des secteurs, et ce dans tout le pays.



## Une victoire idéologique

Cependant, ce mouvement majeur constitue un épisode très important pour plusieurs raisons.

Historique tout d'abord par sa durée et son niveau : ces semaines ont été l'occasion de manifestations énormes sur l'ensemble du territoire, y compris dans des villes moyennes qui ont enregistré des records d'affluence partout en France.

Sa puissance et sa durée ont permis de remettre les problématiques du travail, de sa rémunération et du partage des richesses au centre du débat, trop rarement occupé par

des problématiques progressistes. Les arguments avancés par le mouvement social ont battu en brèche ceux du gouvernement, les cas les plus emblématiques étant peut-être ceux de la retraite minimale à 1 200€ et celui des effets de la réforme pour les femmes.

La dimension féministe de cette mobilisation particulièrement visible,

notamment grâce aux cortèges des Rosies dans les manifestations, a mis en lumière le fait que les femmes seront encore pénalisées par la réforme, comme le ministre Riester avait été obligé de le reconnaître en direct sur un plateau télé.

Macron, Borne et leurs ministres, incapables de convaincre, ont été obligés de passer en force contre la volonté largement majoritaire de la population. En ce sens il

s'agit d'une victoire idéologique majeure comme le mouvement social n'en avait pas obtenu depuis un certain temps.

Dans son organisation, le mouvement a été marqué par une unité syndicale exceptionnelle qui aura tenu tout le long autour de revendications communes. Il a également montré que les organisations syndicales continuent à avoir une place majeure dans la société et une forte capacité de mobilisation, qu'elles sont en phase avec les aspirations des travailleuses et de l'ensemble de la société et légitimes à les porter.

# mouvement social historique à Paris

## La mobilisation dans le premier degré parisien

Dans les écoles parisiennes, nous avons connu de très fortes mobilisations lors de certaines journées nationales avec des pics de 70 à 75% de grévistes les 19 janvier, 7 mars et 23 mars 2023.

La mobilisation, à l'initiative de l'interprofessionnelle nationale, s'est également appuyée sur les habitudes et le bon fonctionnement de l'intersyndicale du premier degré parisien pour toucher un maximum de collègues. L'organisation à l'échelle des arrondissements a permis dans certains d'entre eux d'organiser tournées d'écoles, événements (projections, réunions publiques, concerts...) pour faire vivre la lutte et alimenter la caisse de grève de l'Assemblée générale. Cette dernière, dont le fonctionnement était décidé démocratiquement en AG, a bien fonctionné et permis d'indemniser plusieurs centaines de collègues.

Professeur-es des écoles et AESH ont aussi trouvé leur place dans des collectifs de mobilisation locaux



(interpro ou autres) et dans des manifestations, « casserolades » ou actions organisées localement (blocage de la TIRU, occupation des locaux LVMH...). Ils-elles ont été également à l'initiative de l'occupation de la DGRH de l'Éducation nationale en avril pour signifier au ministre N'Diaye que les enseignant-es étaient largement opposé-es à cette réforme des retraites ainsi qu'au Pacte qu'il commençait à présenter.

Malgré ce mouvement puissant, et un refus très largement partagé dans l'ensemble de la population, le gouvernement s'est montré inflexible, au mépris de la démocratie sociale, de la démocratie tout court. Devant

un rejet aussi massif, Macron aurait dû retirer son projet au lieu de s'arc-bouter sur sa prétendue légitimité électorale (faisant mine d'ignorer au passage que nombre d'électeur-ices de gauche ont voté pour lui pour éviter l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite) et aggraver encore la crise démocratique.

Dans ce contexte, et fort de cette victoire idéologique majeure, le mouvement social doit chercher comment se renforcer encore et se servir de ce qu'il a montré et gagné dans ce mouvement pour imposer à l'avenir des changements pour une société plus juste.

**Nicolas Alexandre**

### Réforme, ce qui change concrètement pour les PE et AESH

- Recul de l'âge d'ouverture des droits (qui passe progressivement de 57 à 59 ans pour les catégories actives et de 62 à 64 ans pour les sédentaires).
- Augmentation de la durée de référence (le nombre de trimestres pour avoir une retraite à taux plein) pour les salarié-es né-es entre 1964 et 1973.
- Mise en place de la retraite progressive : le traitement peut être complété par une partie de la retraite à trois conditions : être à moins de 2 ans de la retraite, avoir au moins 150 trimestres d'assurance tous régimes et travailler à temps partiel.  
*Présentée comme une mesure sociale par le gouvernement, ce n'est en fait qu'un aménagement de l'obligation de travailler 2 ans de plus et non un véritable droit puisqu'elle est conditionnée à l'obtention d'un temps partiel, particulièrement compliqué à obtenir à Paris par exemple.*
- Création de nouveaux droits à pension dans le cadre du cumul emploi-retraite.

### Deux changements propres aux PE suite à des revendications portées par la FSU-SNUipp

- Fin de l'obligation du départ en retraite au 1er septembre pour les PE qui peuvent désormais partir à la date de leur choix.
- Validation de la période d'allocataire IUFM pour le calcul de la pension.

Pour connaître les détails, et si vous avez des questions sur votre situation particulière, contactez la FSU-SNUipp Paris.

# Accident au travail : des démarches

La question de la santé au travail s'est construite en lien avec les luttes pour les conditions de travail : le travail n'est pas censé rendre malade ou tuer. Les accidents survenus sur le lieu de travail doivent être pris en charge par l'employeur ainsi que leur prévention. Quelle place l'imputabilité au service occupe-t-elle dans cette bataille ?

## Qu'est-ce qu'un accident de service ?

L'accident de service résulte « de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou d'un trajet une lésion du corps humain » sur le lieu de travail ou sur le trajet.

La responsabilité de l'employeur est alors engagée, ce qui entraîne :

- la suppression du jour de carence,
- la prise en charge des frais engendrés à 100% par l'employeur,
- la non-limitation dans le temps : le CITIS (Congé pour invalidité temporaire imputable au service) est prolongé jusqu'à ce que l'agent-e soit en état de reprendre son service ou jusqu'à sa mise à la retraite pour invalidité.

## Comment faire reconnaître un accident de service ?

- Envoyer son certificat médical initial dans les 48h (formulaire violet et non pas orangé).
- Envoyer le formulaire réglementaire dans les 15 jours suivant.

S'il est relativement évident à remplir en cas de blessures physiques, il peut être plus délicat de le faire pour des lésions psychiques, contacter la FSU-SNUipp Paris sans hésiter !

Il existe une dérogation au délai : si l'impact de l'accident de service n'est pas immédiatement décelé, la déclaration demeure possible pendant 2 ans à compter de l'accident mais doit être effectuée

dans les 15 jours de sa constatation médicale (certificat médical initial).

Ne pas utiliser sa carte vitale pour payer les frais car c'est à l'employeur de les régler, pas à la sécurité sociale !

## Le rôle du conseil médical ministériel

Depuis 2019, un accident sur le lieu de travail est présumé imputable au service, sinon c'est à l'employeur de prouver le contraire, en particulier en convoquant l'agent-e devant un-e médecin expert-e. Puis il réunit le conseil médical ministériel en formation plénière (anciennement commission de réforme) composé de médecins, de représentant-es de l'administration et de deux représentantes du personnel, dont une de la FSU-SNUipp Paris. Normalement, 10 jours avant cette commission (qui siège une fois par mois), vous êtes invité-e à prendre connaissance de votre dossier directement ou par l'intermédiaire d'un-e représentant-e. Il est vivement conseillé de nous contacter pour nous donner tous les éléments pouvant aider à défendre votre dossier.

Ce conseil émet un avis que le Recteur valide ensuite.

## L'importance cruciale du fait générateur

Un accident de service doit avoir un fait générateur : chute dans l'escalier, coup de la part d'un-e élève... Quand il y a un élément physique évident, la reconnaissance de l'accident est en général aisée. Qu'en est-il dans le cas de

conséquences psychologiques ? Il faut qu'il y ait un fait générateur qui soit datable et daté, et que la relation soit directe et certaine avec le travail, sans antécédent. Reconnaître un accident de service peut coûter cher à l'employeur, qui essaie donc de se défausser soit sur un état antérieur (le-la fonctionnaire a déjà fait une dépression par exemple), soit en arguant qu'il n'y a pas eu de fait accidentel (s'il est seulement écrit par exemple « grande fatigue liée à la présence d'un-e élève perturbateur dans la classe »).

Il n'est pas besoin de trop détailler le formulaire, mais il faut une date et un événement déclencheur : l'élève a lancé une chaise à travers la classe à tel moment, les parents ont écrit un mot insultant dans le cahier de liaison à telle date, l'enseignant-e a fait un AVC pendant une réunion très houleuse.

## Le cas très particulier de l'épuisement professionnel

Dans le cadre de sa lutte pour une réelle amélioration des conditions de travail, la FSU-SNUipp Paris se bat pour une plus grande reconnaissance des accidents de service et maladies professionnelles. Cette lutte s'étend aujourd'hui pour la reconnaissance de l'épuisement professionnel (burn-out) comme accident de service ou maladie professionnelle. La problématique est la suivante : souvent, il est difficile de trouver un fait générateur, donc l'administration refuse la prise en charge arguant qu'il n'y a pas de fait accidentel. L'autre moyen de reconnaissance est

# techniques, des enjeux politiques

la maladie professionnelle (qui ouvre grosso modo aux mêmes droits que l'accident de service).

Or, il existe un tableau des maladies professionnelles utilisé dans toute la Fonction publique, dans lequel l'épuisement professionnel ne figure pas. Il reste possible de faire reconnaître une maladie professionnelle non inscrite au tableau, mais seulement si celle-ci est reconnue entraîner une incapacité de minimum 25 % (taux établi par un-e expert-e), ce qui est un taux élevé et rarement attribué. Ainsi, de nombreux cas de souffrance au travail passent sous les radars de la reconnaissance par l'administration.

## L'imputabilité au service de l'intérêt particulier et général

Si dans le cas d'accidents physiques, la reconnaissance ne pose souvent pas trop de questions, la question des conséquences psychologiques générées par le travail est une question vive aujourd'hui dans nombre de métiers, et ceux de l'éducation en particulier.

Sans reconnaissance, le-la fonctionnaire se retrouve avec des frais souvent importants restant à sa charge, les soins psychologiques étant remboursés de manière très incomplète par la sécurité sociale, mêmes avec le complément d'une mutuelle. Par ailleurs, la reconnaissance d'imputabilité au service ouvre droit au congé pour



### certificat médical accident du travail maladie professionnelle

(ne cocher qu'une seule case)

initial  de prolongation  
 final  de rechute

Volet 1, à adresser par le praticien à l'organisme dans les 24 heures

(articles L. 441-6, L. 461-5, L. 433-1, L. 323-6, R. 433-15, R. 323-11-1 du Code de la sécurité sociale)

l'assuré(e)	
régime :	général <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> lequel ? :
numéro d'immatriculation	
nom de famille (de naissance, suivi, le cas échéant, du nom d'usage) :	
prénom :	
adresse où la victime peut être visitée (si différente de votre adresse habituelle) (1) :	
code postal :	ville :
batiment :	escalier :
étage :	appartement :
code d'accès de la résidence	
(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence	
s'agit-il	d'un accident du travail ? <input type="checkbox"/>
	d'une maladie professionnelle ? <input type="checkbox"/>
date de l'accident ou de la 1 <sup>ère</sup> constatation médicale de la maladie professionnelle	
présentation de la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle : oui <input type="checkbox"/> non (2) <input type="checkbox"/>	
(2) en cas de non présentation de la feuille, les honoraires doivent être demandés (art. L. 432-3 du Code de la sécurité sociale)	
l'employeur	
nom, prénom ou dénomination sociale :	
adresse :	
n° téléphone :	
courriel :	
les renseignements médicaux	
● constatations détaillées (siège, nature des lésions ou de la maladie professionnelle, séquelles fonctionnelles) (voir notice ①)	
● conséquences	
- soins (sans arrêt de travail)	<input type="checkbox"/> jusqu'au
- arrêt de travail	<input type="checkbox"/> jusqu'au
en toutes lettres : (à compléter obligatoirement)	
et	
en chiffres :	
sorties autorisées : oui <input type="checkbox"/> à partir du	
(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice ②)	

invalidité, permettant le maintien du traitement à 100% au delà des 90 jours de congé maladie ordinaire (CMO).

Qui plus est, l'Etat se défait de ses devoirs en matière de santé au travail sur la sécurité sociale qui prend en charge (dans une certaine mesure) des dommages causés par le travail. Alors qu'il a une obligation de prévention, d'évaluation des risques et de résultat, il laisse des situations se dégrader sans réfléchir en profondeur à nos conditions de travail.

Dans toutes les réunions (CSA, F3SCT, groupes de travail), les élu-es de la FSU-SNUipp Paris se battent pour que cette question devienne une priorité réelle, avec des formations et des moyens humains. En attendant que le travail ne rende plus malade, il est urgent que l'employeur reconnaisse mieux sa responsabilité et la prenne en charge.

**Elisabeth Kutas et Caroline Pecqueur**

## À SUIVRE DANS UN PROCHAIN JOURNAL

En janvier 2022, la FSU avait signé, comme l'ensemble des organisations syndicales, l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de santé.

L'accord interministériel signé le 20 novembre 2023 sur la partie prévoyance ne répond pas à toutes les demandes de la FSU. En particulier il n'aborde pas les problématiques spécifiques des retraité-es (perte d'autonomie, dépendance, décès...). Pour autant, il ne contient aucun recul et permet des avancées pour la prise en charge de la prévoyance par notre employeur pour les actif-ves.

La FSU continue à revendiquer la prise en charge par la Sécu de 100% des soins prescrits.

# Pas d'enfants ni de familles à la rue !

À Paris, la situation particulièrement préoccupante de l'hébergement d'urgence oblige chaque jour des personnes à dormir dehors, faute de solution trouvée par le 115. Les enfants ne sont pas épargnés. Cela ne peut pas durer !

Au mois d'octobre dernier, 4 familles dont les enfants fréquentent l'école Richomme dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ont été mises à l'abri dans l'école faute de places en hébergement d'urgence. Sans cette solution ce sont donc 4 familles et leurs enfants qui auraient dû dormir dehors ! Articles dans la presse et interventions d'élus se sont fait l'écho de cette situation terrible, qui n'est malheureusement pas isolée.

Le fait de ne pas pouvoir se loger est terrible pour tous ces et ceux qui ont à y faire face mais c'est particulièrement grave pour les enfants. Le mal-logement et le sans abris peuvent avoir de terribles conséquences sur le développement des enfants, sur leur santé, mais aussi sur leur scolarité, qui peut être fortement perturbée. Outre le droit au logement, c'est aussi le droit à l'éducation de ces enfants qui est menacé.

## L'école, un lien précieux

Pour les élèves qui ont à faire face à ces difficultés, l'école peut être un repère très important, le lieu d'une certaine continuité. Elle peut également constituer un lien précieux pour les familles, le premier lieu dans lequel elles peuvent trouver des réseaux de solidarité. Ainsi, il n'est pas rare que les enfants de familles en précarité de logement poursuivent leur scolarité dans leur école en attendant une solution viable, quitte à faire de longs trajets.

C'est par exemple ce qui avait été observé l'année dernière

dans le 13<sup>e</sup> arrondissement : deux hôtels dans lesquels des familles étaient logées par les services sociaux ont décidé de récupérer des chambres. Des familles se sont ainsi trouvées sans solution ou relogées temporairement dans de véritables taudis ou en très grande banlieue, loin de leurs besoins (écoles, hôpitaux...).

Un collectif de familles concernées, d'associations (RESF, DAL, Ligue des droits de l'Homme...), de parents d'élèves, de syndicats d'enseignants et de partis politiques, s'était alors créé et mobilisé pour exiger des solutions pérennes pour ces familles. Certains élèves déplacés à travers toute l'Île-de-France

restaient tout de même à l'école dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

## De graves défaillances de l'État, à Paris notamment

Ces deux exemples (Richomme, 13<sup>e</sup> arrondissement) montrent bien que face aux manquements de l'État, les seules solutions d'urgence reposent sur la solidarité des familles des écoles concernées, des associations, des actrices et acteurs locaux.

Et malheureusement, l'État, responsable du logement d'urgence, est défaillant.

Le collectif des associations unies (40 associations nationales mobilisées contre le sans abris et

le mal-logement), la FCPE, L'Unicef et le collectif Jamais sans toit ont publié un communiqué commun le 17 octobre dernier pour alerter sur la situation des enfants à la rue, en se basant notamment sur le baromètre de l'Unicef d'août 2023. Ce dernier dénombreait à travers le pays 1990 enfants sans solution d'hébergement après avoir appelé le 115 (le numéro d'urgence pour les sans abris). Un nouveau décompte le 2 octobre faisait même état de 2822 enfants dans ce cas !

À Paris, la situation est particulièrement tendue puisque d'après ce baromètre il s'agit du département avec le plus grand nombre de familles sans place dans les structures d'hébergement après avoir appelé le 115.

Il est à craindre que la demande augmente encore du fait de l'inflation et de ses



effets, de la crise du logement et de la tension sur l'hébergement hôtelier, qui risque encore de s'accroître à l'approche des JO.

Dans ce contexte, il est urgent de créer des places d'hébergement d'urgence - à Paris et dans tout le pays - là où le gouvernement s'est contenté de ne pas en supprimer, après avoir dans un premier temps annoncé des centaines de suppressions.

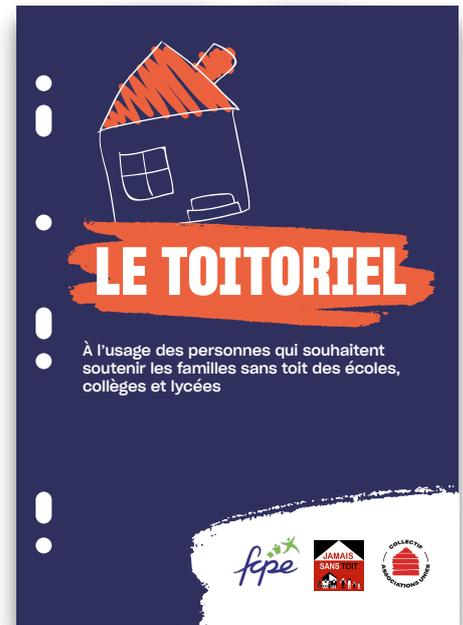
S'impose également la nécessité d'une politique volontariste de logement social pour des solutions viables pour ces familles et toutes les autres qui attendent un logement depuis trop longtemps.

**Aucun enfant ne doit dormir à la rue, un toit c'est un droit ! Un logement pour tous-tes nos élèves !**

Si vous rencontrez dans vos écoles des familles concernées par ces problématiques, n'hésitez pas à joindre le syndicat.

**Nicolas Alexandre et Colin Gannat**

Sur le site *Élèves Sans toit*, <https://www.eleves-sans-toit.fr/ressources/le-toitoriel/> vous trouverez le *Toitoriel*, qui vous donnera des pistes pour aider ces familles.



# Actualités académiques

## Changements d'échelons

Les changements d'échelons qui ne sont pas liés à un avancement accélérés devraient se faire automatiquement à l'ancienneté au 1er septembre. Il n'en est rien ! Le Ministère ne développe pas d'outil pour que cela se fasse automatiquement, les services du Rectorat de Paris sont donc obligés de le faire manuellement. La FSU-SNUipp Paris s'est adressée à l'Académie pour qu'une réponse officielle sur le temps que cela prendra soit donnée aux enseignant-es concerné-es par une éventuelle promotion. D'après la direction académique cela devrait être régularisé sur la paie de décembre.

## Recours gracieux des avis Dasen pour les entretiens de carrière des échelons 6, 7 et 9

La période de recours gracieux est terminée depuis le 17 novembre. La Dasen a désormais jusqu'au 17 décembre pour donner ses réponses aux recours reçus. L'étape suivante sera la saisine de la CAPD si le recours gracieux est rejeté.

## Changer de département : prochaines étapes

<b>Avant le jeudi 14 décembre à 12h</b>	Date limite d'envoi des confirmations de demande de participation et de l'ensemble des pièces justificatives sur Colibris. <b>ATTENTION ! L'absence de transmission de la confirmation de demande au 14 décembre entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement inter.</b>
<b>Jusqu'au lundi 15 janvier 2024 au plus tard</b>	Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoint-es ou des demandes de modifications de la situation familiale.
<b>Du mercredi 17 au mercredi 31 janvier</b>	Période de contestation du barème
<b>Mercredi 6 mars</b>	Diffusion individuelle des résultats sur SIAM et par SMS

# SE SYNDIQUER POUR RENFORCER L'ACTION DU SNUIPP-FSU

Les informations que vous nous communiquez servent à vous adresser les publications du SNUipp et de la FSU et nous permettent de vérifier que les opérations administratives se déroulent équitablement.

**À cause de la loi de Transformation de la Fonction publique, l'Administration ne nous fournit plus aucun document, il est donc essentiel que vous complétiez et/ou actualisiez tous les champs de ce bulletin.**



Nom ..... Nom de naissance .....

Prénom ..... Date de naissance ..... / ..... / .....

Adresse personnelle .....

Tel fixe ..... Portable ..... Mail .....

INFOS PERSO

Date titularisation : ..... / ..... / ..... Échelon au 01/09/2023 : ..... Je suis PES / retraité-e.

Affectation (adresse de l'école ou du PIAL) .....

Type de poste : Adjoint-e / Directeur-trice / AESH / TRS / Brigade / PEMF / CPC / RASED / PsyEN / Autre : .....

Situation administrative : Temps plein / Temps partiel : ..... % / Dispo / Congé parental / Autre : .....

**Vous trouverez toutes les infos pro sur votre iProf.**

INFOS PRO

*Les données collectées sont à usage exclusif du SNUipp-FSU et ne sont ni communiquées, ni commercialisées à des tiers. Elles sont enregistrées par le SNUipp-FSU et conservées le temps de votre adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en nous écrivant un mail ou un courrier.*

**En gras, le montant de l'adhésion** / En petit, ce qu'il restera à votre charge après remboursement de 66% du montant en crédit d'impôt à déclarer en 2024 pour une cotisation pour l'année 22-23.

Ech	PE	Hors Classe	Classe Ex	Instit
1	<b>60 €</b> 20 €	<b>199 €</b> 68 €	<b>243 €</b> 83 €	
2	<b>100 €</b> 34 €	<b>214 €</b> 73 €	<b>259 €</b> 88 €	
3	<b>140 €</b> 48 €	<b>230 €</b> 78 €	<b>274 €</b> 93 €	
4	<b>150 €</b> 51 €	<b>237 €</b> 81 €	<b>293 €</b> 100 €	<b>131 €</b> 45 €
5	<b>159 €</b> 54 €	<b>243 €</b> 83 €	1 spé <b>304 €</b> 103 €	<b>134 €</b> 46 €
6	<b>163 €</b> 55 €	<b>259 €</b> 88 €	2 spé <b>327 €</b> 111 €	<b>136 €</b> 46 €
7	<b>173 €</b> 59 €	<b>274 €</b> 93 €	3 spé <b>343 €</b> 117 €	<b>139 €</b> 47 €
8	<b>186 €</b> 63 €			<b>147 €</b> 50 €
9	<b>199 €</b> 68 €			<b>154 €</b> 52 €
10	<b>214 €</b> 73 €			<b>164 €</b> 56 €
11	<b>230 €</b> 78 €			<b>180 €</b> 61 €

Situation	Montant
AESH	<b>25 €</b>
AED / M1 / M2 MEEF (alternant et non alternant)	<b>30 €</b>
Stagiaires (PES) / Contractuel-les	<b>60 €</b>
En disponibilité / Congé parental	<b>80 €</b>
À temps partiel	
<i>50%, 75% ou 80% de la cotisation du tableau ci-contre selon ma quotité de travail avec un montant minimal de 80 €</i>	
Pension inférieure à 1500€	<b>90 €</b>
Pension entre 1500€ et 2000€	<b>105 €</b>
Pension supérieure à 2000€	<b>120 €</b>

Situation	J'ajoute :
Je suis PE spé, en UPE2A, brigade.	<b>+ 5 €</b>
J'ai une direction d'école ou de SEGPA.	<b>+ 13 €</b>

## MODE DE RÈGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de ..... € .

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp Paris.  
Maximum 4, datés du jour de l'émission des chèques et j'indique au dos la date souhaitée pour l'encaissement.
- Je choisis le prélèvement automatique : remplir le mandat de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.  
Entourez les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs (jusqu'à 10 mois).  
novembre décembre janvier février  
mars avril mai juin juillet août
- TACITE RECONDUCTION**  
Cochez la case si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

Date :

Signature :

## Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**DÉBITEUR :** Votre nom ..... Votre prénom .....

.....  
 Votre adresse .....

IBAN :

BIC :  Signature :

Fait le ..... / ..... / ..... à .....

Crédit Mutuel Enseignant  
 69 boulevard Saint Germain  
 75005 Paris  
**IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA**  
**FR50ZZZ629416**